



**1^{ère} assemblée ordinaire du Conseil d'administration,
Mardi le 14 janvier 2025,
Centre Trois-Saisons (salle polyvalente)
1390, rue Buffon
En mode hybride (présentiel et virtuel)**

ÉTAIENT PRÉSENT.E.S :

M. Réjean Martel	Président
M. Maxime Le Pluart	Vice-président
M ^{me} Aline Dumont	Secrétaire
M. Sébastien Deveault	Administrateur
M. Patrick L'Heureux	Administrateur
M ^{me} Lisa Baril-Gravel	Trésorière
M. Laurier Bérubé	Administrateur
M. Constant Pilote	Administrateur

II Y A QUORUM

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENT.E.S :

M. Louis Martin	Conseiller municipal, District Cap-Rouge — Laurentien
M. David Weiser	Conseiller municipal, District du Plateau (en ligne)
M ^{me} Sayana Khuon	Conseillère en consultations publique
M ^{me} Kathleen Breault	Secrétaire de soutien
M ^{me} Eliana Vivero	Conseillère en urbanisme, Ville de Québec
M ^{me} Nathalie Cournoyer	Conseillère en urbanisme, Ville de Québec

ÉTAIENT ABSENT.E.S :

M ^{me} Céline Auclair	Administratrice
--------------------------------	-----------------

14 citoyen.ne.s sont présent.e.s en salle

1 citoyen.ne est présent.e en virtuel sur Zoom

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT

M. Réjean Martel ouvre l'assemblée à 19h et souhaite la bienvenue aux personnes participant à la séance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Réjean Martel lit l'ordre du jour et demande s'il y a ajout ou modification de sujets à l'ordre du jour.

Projet d'ordre du jour

1.	Ouverture de l'assemblée	19 h 00
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 02
3.	Consultation publique et demande d'opinion : Autoriser l'implantation d'un café-terrasse en cour arrière du 1180, autoroute Duplessis	19 h 05
4.	Consultation publique et demande d'opinion : Projet résidentiel de trois logements sur la rue Saint-Yves	19 h 40
5.	Adoption du procès-verbal de rencontre du 10 décembre 2024	20 h 30
6.	Affaires découlant du procès-verbal	20 h 31
7.	Période d'information des conseillers municipaux	20 h 35
8.	Période de questions et commentaires du public	20 h 45
9.	Trésorerie <ul style="list-style-type: none">• Paiement des frais de secrétariat• Autorisation des dépenses	21 h 00
10.	Correspondance	21 h 05
11.	Dossier en cours <ul style="list-style-type: none">• Stratégie de sécurité routière 2025• Dossier du sentier piétonnier Buffon-L'Étincelle• Qualité de l'air : rencontre de travail du 22 janvier• Rivière Lorette (amont) et le projet de Canards Illimités	21 h 10
12.	Affaires nouvelles <ul style="list-style-type: none">• Qualité de l'air	21 h 15
13.	Divers	21 h 30
14.	Levée de l'assemblée	21 h 15

RÉSOLUTION CQA-25-CA-01

Sur proposition de M^{me} Aline Dumont, appuyée par M^{me} Lisa Baril-Gravel, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

3. CONSULTATION PUBLIQUE ET DEMANDE D'OPINION : Autoriser l'implantation d'un café-terrasse en cour arrière du 1180, autoroute Duplessis

M^{me} Sayana Khuon explique le processus de consultation publique et introduit M^{me} Eliana Vivero qui est présente pour expliquer le projet de modification réglementaire touchant l'implantation d'un café-terrasse en cour arrière pour le bâtiment commercial situé au 1180, autoroute Duplessis (ancien restaurant Burger King).

À l'aide d'un support visuel, la conseillère en urbanisme présente le plan d'aménagement du bâtiment, situé dans une zone commerciale à proximité des autoroutes et éloigné des quartiers résidentiels. Le projet n'a donc pas d'impact majeur sur le voisinage immédiat.

Toutefois, la réglementation en vigueur dans la zone permet l'implantation d'un café-terrasse en cour latérale et avant uniquement. Pour permettre au projet d'aller de l'avant, il est notamment souhaité de modifier la réglementation d'urbanisme en permettant au requérant :

- De démolir le bâtiment existant;
- D'y construire un bâtiment de commerces de restauration avec des terrasses vers l'intérieur pour créer une relation avec le cinéma et les autres commerces.

Les modifications réglementaires visent à :

- Autoriser l'implantation d'un café-terrasse en cour arrière;
- Exiger qu'un minimum de 30 % de la superficie de la façade d'un bâtiment principal soit vitré pour l'usage de la classe *Commerce de restauration et de débit d'alcool* et situé sur l'autoroute Duplessis.

Ce projet contient des dispositions susceptibles [d'approbation référendaire](#). Une consultation écrite suivra du 15 au 21 janvier 2025.

Une période de questions et commentaires s'en suit.

Un citoyen demande si le règlement sur les cafés-terrasses permet la présence de musique ou de concerts extérieurs. M^{me} Eliana Vivero répond que les commerces présentés sont plutôt de type restauration rapide (plutôt que de type bar) et que le règlement sur les nuisances sonores devra être respecté par le propriétaire.

Un citoyen demande des précisions techniques supplémentaires et apprécie que ce site abandonné depuis quelques années soit revitalisé. M^{me} Eliana Vivero ajoute que la permission de café-terrasse en arrière pourra s'appliquer au pub L'Archibald qui fait partie de cette zone.

M^{me} Sayana Khuon fait un tour de table pour sonder les membres du Conseil quant à leur opinion sur la présente consultation.

RÉSOLUTION CQA-25-CA-02

Sur proposition de M. Maxime Le Pluart, appuyée par M^{me} Lisa Baril-Gravel, il est résolu que le Conseil de quartier de l'Aéroport approuve le projet de modification réglementaire intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 36435Cd, R.V.Q. 3397 (1180, autoroute Duplessis, quartier de l'Aéroport, district électoral de Cap-Rouge-Laurentien).

Adoptée à l'unanimité

4. CONSULTATION PUBLIQUE ET DEMANDE D'OPINION : Projet résidentiel de trois logements sur la rue Saint-Yves

M^{me} Sayana Khuon explique le processus de consultation publique et introduit M^{me} Nathalie Cournoyer qui est présente pour expliquer le projet de modification réglementaire lié au projet de construction d'un immeuble résidentiel de trois logements sur un terrain vacant situé à l'intersection de la rue Saint-Yves et de l'avenue Jules-Vernes (zone 36436Pa).

Or, la réglementation en vigueur ne permet pas de construire un immeuble résidentiel à l'endroit convoité. Pour autoriser le projet, il est proposé de modifier la réglementation d'urbanisme pour, entre autres, y autoriser l'usage d'habitation et un maximum de trois logements.

Les usages sont limités pour le propriétaire. De plus, une servitude d'utilité publique limite fortement le potentiel de construction.

Il est proposé de créer une nouvelle zone 36467Ha, afin d'autoriser le groupe d'usages H1 Logement d'un à trois logements. La zone est limitée au lot du requérant, considérant que les autres lots dans la zone appartiennent à la Ville de Québec ou au Centre de services scolaires des Découvreurs. Cette modification réglementaire permet à la Ville de Québec de remplir son objectif en habitation qui vise à améliorer les conditions de logement de la population. Elle permettrait de densifier, par l'insertion d'un nouveau bâtiment dans un secteur bâti à proximité d'une école primaire et d'un parc de la ville de Québec.

Les principales modifications proposées visent notamment à :

- Créer une nouvelle zone (36467Ha) à même la zone existante (36436Pa);
- Autoriser le groupe d'usage H1 Logement isolé (1 à 3 logements);
- Autoriser le groupe d'usage R1 Parc;
- Permettre une hauteur maximale de 9 mètres (la même chose que la zone résidentielle d'en face).
- Augmenter l'aire verte obligatoire à 30% (au lieu de 20%) avec une protection des arbres en milieu urbain qui est maintenue.

Ce projet contient des dispositions susceptibles [d'approbation référendaire](#).

Un citoyen demande si la hauteur du bâtiment sera supérieure aux autres bâtiments du quartier. M^{me} Nathalie Cournoyer répond que le 9 m est la norme standard dans toutes les zones résidentielles de faible densité.

Une citoyenne demande de quel côté seront les stationnements. M^{me} Nathalie Cournoyer répond qu'ils seront du côté de la rue Saint-Yves.

Un représentant du propriétaire explique l'historique du terrain en forme de pointe, qui a rapetissé avec le temps au bénéfice du terrain voisin appartenant à la Ville. Il mentionne que le design du bloc sera similaire aux triplex situés au coin du boulevard Hamel et du rang Saint-Ange.

Un citoyen émet des commentaires sur le fait d'ajouter de la population dans un secteur où les places d'école sont déjà combles.

Plusieurs citoyen.ne.s mentionnent leur inquiétude croissante quant à la fluidité et la sécurité routière, tant par rapport à la circulation autour de l'école qu'à celle liée à l'autoroute.

Une citoyenne habitant ce secteur mentionne qu'en bordure de l'autoroute, les décibels sont tout de même plus élevés à l'intérieur de sa maison. M. Louis Martin mentionne les difficultés rencontrées par la Ville par rapport au bruit autoroutier, étant donné que cet élément relève du Ministère des Transports du Québec.

M^{me} Sayana Khuon fait un tour de table pour sonder les membres du Conseil quant à leur opinion sur la présente consultation.

RÉSOLUTION CQA-25-CA-03

Sur proposition de M^{me} Lisa Baril-Gravel, appuyée par M. Laurier Bérubé, il est résolu que le Conseil de quartier de l'Aéroport désapprouve le projet de modification réglementaire au Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 36436Pa, R.C.A.3V.Q. 372 (rue Saint-Yves, lot 1 693 479, quartier de l'Aéroport, district électoral de Cap-Rouge-Laurentien)

Adoptée à l'unanimité

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 10 DÉCEMBRE 2024

M. Réjean Martel demande s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal. Il demande d'ajouter la nomination de M. Constant Pilote comme délégué à la nouvelle Table sur le Transport en commun au point 9.3.

RÉSOLUTION CQA-25-CA-04

Sur proposition de M. Sébastien Deveault, appuyée par M. Patrick L'Heureux, il est résolu d'adopter le procès-verbal de décembre avec la modification susmentionnée.

Adoptée à l'unanimité

6. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

- Résolution du conseil d'établissement de l'école Les Primevères sur la sécurité routière

M. Réjean Martel a partagé au Conseil la réponse que le conseil d'établissement de l'école les Primevères-Jouvence a reçue du STMI concernant la problématique de circulation sur la rue Félix-Antoine-Savard.

Merci d'avoir contacté la Ville de Québec, et de nous avoir fait part de vos préoccupations quant à la sécurité routière aux abords de l'école Les Primevères.

Les corridors scolaires seront ré-analysés au cours de la Stratégie de sécurité routière 2025-2029. Pour l'école les Primevères, nous allons effectuer des observations, pour réévaluer l'état de situation et les nouvelles habitudes de déplacement, afin de voir si de nouvelles interventions sont requises.

D'ici là, le trajet recommandable pour les élèves qui utilisent le sentier provenant de la rue de Nerval consisterait à utiliser le passage piéton pour traverser la rue de Vinci, et immédiatement utiliser l'autre corridor piéton pour traverser perpendiculairement à Félix-Antoine-Savard et poursuivre sur le trottoir du côté nord jusqu'à l'entrée de l'école.

Nous allons d'ailleurs demander que le marquage à l'intersection de Vinci / Félix-Antoine-Savard soit uniformément refait en traverses "zébrées" plutôt que simplement par deux lignes parallèles.

➤ Réponse à la résolution CAQ-24-CA-67

M^{me} Sayana Khuon a partagé au Conseil la réponse reçue de la Division de la gestion du déneigement concernant l'entretien hivernal du sentier de la passerelle Buffon-L'Étincelle :

Nous sommes en attente du réaménagement du sentier pour permettre son déneigement. Il n'y aura pas de changement pour cet hiver.

7. PÉRIODE D'INFORMATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

M. Louis Martin fait part de quelques points d'information :

- Il a transmis au Conseil un [communiqué de la Ville](#) démontrant la réponse positive de la population pour l'engagement de la Ville de Québec dans la protection de la santé à travers diverses actions en lien avec la qualité d'air, tel que la [déclaration ou la modification de leur appareil de combustion solide](#). Une rencontre à ce sujet a également eu lieu avec les Conseils de quartier. M. Patrick L'Heureux y a assisté.
- Il mentionne qu'il y aura une formation sur l'urbanisme pour les administrateurs de Conseil de quartier jeudi prochain;
- Le Conseil a reçu des invitations pour être consulté la politique de stationnement le 29 janvier prochain.
- Pendant trois jours durant le Temps des Fêtes, il y a eu un [épisode de smog](#) d'une durée de trois jours où des équipes de la Ville ont sensibilisé les citoyens.ne.s à ne pas utiliser leurs poêles à bois.

7. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CITOYEN.NE.S

Un citoyen remercie le Conseil pour la présence dans sa rue de la grande affiche incitant à ralentir.

Il dénonce le fait que des policiers sont venus faire une intervention dans le secteur de l'école Jouvence, mais qu'ils sont venus un dimanche après-midi (ce qui n'est pas représentatif du trafic du matin et de fin de journée en semaine).

8. TRÉSORERIE

M^{me} Lisa Baril-Gravel informe qu'il y a actuellement 1 991,08\$ au compte du Conseil, incluant le 1 400\$ de montant résiduel des projets de sécurité routière.

Paiement des frais de secrétariat

RÉSOLUTION CQA-25-CA-04

Sur proposition de M^{me} Aline Dumont, appuyée par M. Patrick L'Heureux, il est résolu de verser 125\$ à M^{me} Kathleen Breault pour la rédaction du procès-verbal de la présente séance du Conseil de l'Aéroport.

Adoptée à l'unanimité

9. DOSSIERS EN COURS

9.1 Stratégie de sécurité routière 2025-2029

M. Sébastien Deveault mentionne que le comité travaille sur des idées pour la [Stratégie de sécurité routière 2025-2029](#) de la Ville. Il n'y a pas d'annonce à faire pour le moment.

M. Sébastien Deveault fait part qu'il y aura deux consultations publiques sur la nouvelle Stratégie routière, une en ligne le 20 janvier et l'autre en présentiel au parc Victoria le 22 janvier.

9.2 Sentier piétonnier Buffon-L'Étincelle

Il n'y a pas de nouveau développement.

9.3 Qualité de l'air

M. Réjean Martel mentionne qu'une rencontre de travail pour un projet-pilote était prévue pour le 22 janvier, mais comme la Commission consultative sur la qualité de l'air n'est pas encore prête, la date est reportée en février.

9.4 État de situation de la rivière Lorette (amont) : planification d'une date avec Canards Illimités

M^{me} Sayana Khuon mentionne que la date pour une rencontre privée impliquant les citoyen.ne.s concerné.e.s est encore à déterminer pour février.

10. CORRESPONDANCE

M. Réjean Martel indique qu'il a commencé à travailler sur le rapport annuel et invite les membres du Conseil à réfléchir à l'idée d'un.e conférencier.ère. Il y a un intérêt mentionné pour la sécurité routière des ainé.e.es. M^{me} Sayana Khuon en prend note.

11. DIVERS

M^{me} Sayana Khuon annonce qu'il y aura une consultation publique sur les hameaux en février prochain. Le Conseil se questionne sur l'intérêt de refaire la même présentation du dossier que nous avons eu à l'automne dernier. Comme il n'y aura eu aucun changement, les membres se demandent pourquoi refaire une consultation publique qui sollicitera les mêmes citoyens sur les mêmes points.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu de lever l'assemblée à 21 h 15.

Procès-verbal rédigé par M^{me} Kathleen Breault et révisé par M^{me} Aline Dumont et M. Réjean Martel.

Réjean Martel, président

Aline Dumont, secrétaire